

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCÈ
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Brussels, 8 July 1970

SPEECH BY THE HON. FRANCO MARIA MALFATTI
PRESIDENT OF THE COMMISSION OF THE EUROPEAN
COMMUNITIES TO THE EUROPEAN PARLIAMENT IN
LUXEMBOURG, 8TH JULY 1970

It is not without emotion that I appear today before this Parliament which is imbued with the memory and example of Alcide de Gasperi and Robert Schuman. For the Parliament is the institution which provides political representation for the European peoples and thereby associates them with the development of European integration. Your Assembly thus constitutes the basic and irreplaceable institutional framework which governs the great task of building a united Europe and guides it in its advance.

I should like to pay homage in the name of the Commission of which I have the honour of being President, to the democratic spirit which has always inspired and guided you in your activities from the very first years of the common Assembly, that same spirit with which, Mr. President, you are guiding the European Parliament towards fruitful cooperation amongst all parliamentary groups.

I should like to say from the very beginning that it is our intention to remain faithful to this spirit, and to foster ever closer relations with the European Parliament.

With regard to this I can emphasize that we are ready to participate in the work of the Parliament immediately, with each Member of the Commission fully assuming his responsibilities (whilst, of course, preserving the internal cohesion of the Commission itself) for we have been prompt to distribute terms of reference in accordance with the requirements of the functional organisation and balance, which have hitherto been the rule in this honourable house.

When you resume sittings again in September, the Commission will thus be in a position to lay before the Assembly its own programme of action, set out along functional lines.

I should like to say straight away that the new Commission intends to observe to the letter the procedures recently agreed with the President of the European Parliament: political statement from the Commission on its own programme at the beginning of each year, consultation with the presidential committee of the European Parliament at each parliamentary session on progress in the work and on the implementation of the programme; regular information on action taken on proposals adopted by the Parliament for amendments to draft directives and regulations.

The Commission further intends to stand by the undertakings made by President Rey and from this platform I should once again like to express my admiration for his endeavours in the construction of Europe, in which he was supported by the Members of the outgoing Commission. Thus, for example, I reaffirm his intention to lay before the Council within two years the draft of a new decision to strengthen the powers of the Parliament in budgetary matters and by 1974 a draft amendment to the Treaty on standards and procedures relating to Community legislative activity.

Particularly close political relations between the individual bodies of the Community are indispensable for our future activity, for the Community has, as already stated in the communiqué of the Hague conference, reached a turning point in its history. This turning point concerns both the planned enlargement of the Community and its transformation into a genuine economic and monetary union and, finally an inevitable outcome of this continuous work of construction - the achievement of a politically united Europe.

It is important to reaffirm the political aims which are at the basis of the European construction movement: a strong and politically united Europe which, by dint of this very strength and unity, will have a duty to work for détente, peace and stability in the world at large; a united outward-looking Europe able to assist in the rapprochement of all peoples, and, above all, the peoples of the European continent (as Minister Harmel recalled in this very House on 30th June), a Europe loyal to her friends abroad, a Europe able to bear her share of responsibility towards the developing countries and able, on equal terms, to make her fullest contribution to the free exchange of goods and to the growth of world trade. This is the political aim with which problems of enlarging and strengthening the Community are concerned.

As far as enlargement is concerned, the first meeting with the applicant countries took place a few days ago in this very room. The problems we shall have to resolve in the negotiations are certainly many and complex. The Commission for its part intends to do all in its power to ensure the successful outcome of these talks. We are fully aware of the things which are at stake: the enlargement of the Community is important not merely in order to achieve new economic goals, but also to place our continent in a position of greater stability, and thereby to enhance the prospects of lasting peace.

The enlargement of the Community to take in other European countries must also be regarded as an important opportunity to strengthen and develop the Community institutions. It will therefore be necessary, in this dynamic process of enlargement and reinforcement of the Community, not only to maintain but to increase the potential embodied in our Treaties, which, in their conceptual framework and from a historical and political point of view, were a rejection of the proposal to create a free trade area.

The task of enlarging the Community must not, on the other hand, be allowed to hinder the internal growth of the Community, for the goal is a strong Community and thus, whatever happens, all measures must be taken which may be necessary to achieve this position of strength, realistically, maintaining

an even balance, with judicious timing and applying all our determination. It is moreover within the logic of the Common Market to strive in this direction, which, in the words used by the Heads of State and of Governments at the Hague, requires that "the process of development by which the Community would be strengthened and transformed into an economic union" should be speeded up and hence that "a plan should be drawn up for the creation of an economic and monetary union to be achieved in successive stages."

In the document presented to the Commission on 12th February 1969, drawn up by Mr. Barre, Vice President, attention is drawn to the fact that, at the present time no complete and viable customs union is likely to be achieved by merely abolishing tariffs, reducing intra-Community customs duties and establishing common external customs tariffs. It is thus clearly necessary that we should continue our efforts in the field of harmonisation of legislation and, in particular, fiscal arrangements, in promoting a common industrial and technological policy, in tackling employment and regional redevelopment problems, applying ourselves to the structural transformation of our agriculture within the framework of the general coordination of economic and monetary policies, so that the Community can become an economic and monetary union. It is thus clear that an economic and monetary union is necessary to bring to a successful conclusion all the projects associated with the establishment of a single market.

No-one now can deny the purely political nature of an operation of such far-reaching importance. Neither can anyone imagine that a political problem of such importance can be resolved by means of more or less sophisticated techniques and by merely mobilising the resources of the national and Community administrations. For its achievement, a political objective requires a strategy capable of involving, to the largest possible extent national Parliaments, public opinion, parties and the trade unions. All this is reflected in the Community and requires the most strenuous political effort from its various bodies, the European Parliament, the Council, the Commission, and the Economic and Social Committee. No-one can deny the

particular technical complexity of the problems which will face us, but each and every one of us is aware that progress will in the future, as it has in the past, depend on political choices. Thus it is unthinkable that an ill-defined "Eurocracy" should be the repository of a plan of such far-reaching importance. A plan of this order in a democratic system must be implemented with the maximum possible participation, at both national and Community level, involving the two sides of industry and representative bodies in a confluence of political will which should find its complete expression in the life of our institutions, inspire the action of each one of them and finally transform these very institutions.

I should add that the aim of economic and monetary union clearly involves full awareness of the fact that we must tackle all problems, the solution of which will secure for our peoples a high rate of growth, stability and balance in expansion in the future. But this also means that we must not lose sight of the fact that being richer involves, at both national and Community level, greater responsibilities for all those who reject the concept that development means more improvement of the material conditions of existence. Thus problems of the environment, urban areas, transport, the home, health conditions, schools and permanent education, aid to the aged, organisation of culture and leisure all form part of the overall plan to create a Community advancing in peace and freedom, affording every man the means whereby he can enhance his dignity.

With regard, in particular, to our role in this process of development, it is worthwhile to point out that the Commission's task is not merely to supervise the application of the provisions of the Treaties and to take decisions, but also includes initiatives in the field of legislation and concerning the functioning and the development of the Common Market. It is not, therefore, a misplaced sense of prestige, but the correct interpretation of the Treaties which entitles us to say that the Commission plays an eminently political role. Moreover, it is not by chance that the European Parliament, and not the national governments, was accorded the power to

decide, by means of the vote of censure, that the Commission should be dissolved. I thought it worthwhile to make these remarks in order to demonstrate that the new Commission is fully conscious of what it is and what its powers and responsibilities are, and that it is determined to observe and exercise them in order to guarantee the harmonious development of the Community and to provide for appropriate and effective relationships between its institutions.

Mr. President, Honourable Members, we are aware that the task which awaits us is an important one and carries heavy responsibilities. My only wish is that the conscientious work to be accomplished by the Commission, of which I have the honour to be President, will establish the ideal continuity between the legacy of the past, left to us by eminent statesmen, and the hope for a better, more human, more just and more free future that we want to pass on to the rising generations of Europe and the world.

- - - - -

GRUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 8 juillet 1970

ALLOCUTION DE MONSIEUR FRANCO MARIA MALFATTI,
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,
DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN
LE 8 JUILLET 1970

Ce n'est pas sans émotion que je me présente aujourd'hui devant votre Assemblée à laquelle est attaché le souvenir et l'exemple d'Alcide de Gasperi et de Robert Schumann. Il s'agit en effet de l'organe qui unit la représentation politique des peuples européens à la réalisation de l'intégration européenne. Votre Assemblée caractérise donc de manière essentielle et irremplaçable l'ensemble institutionnel qui guide et mène la grande entreprise que représente l'édification de l'Europe unie.

C'est à l'esprit démocratique qui a toujours inspiré et éclairé vos travaux depuis les premières années de l'Assemblée commune, et avec lequel vous-même, Monsieur le Président, dirigez le Parlement Européen avec la collaboration efficace de tous les groupes parlementaires, qu'il me faut, je crois, rendre hommage au nom de la Commission que j'ai l'honneur de présider.

Je voudrais dire tout de suite que nous entendons rester fidèles à cet esprit et avoir un contact sans cesse plus étroit avec le Parlement Européen.

Je souligne à cet égard que nous sommes dès maintenant en mesure de participer à vos travaux en la personne des différents Commissaires prenant pleinement leurs responsabilités puisque nous avons pu rapidement opérer la répartition des compétences en tenant compte des nécessités d'efficacité et d'équilibre dont cette honorable Assemblée s'est entretenue par le passé.

A la reprise des travaux en septembre, la Commission pourra donc exposer à l'Assemblée les grandes lignes de son programme d'action. Je tiens à souligner dès maintenant que la nouvelle Commission en particulier entend respecter pleinement les procédures récemment fixées avec le Président du Parlement européen : déclaration politique de la Commission sur son programme au début de chaque année; discussions avec le Comité des Présidents du Parlement européen lors de chaque session parlementaire portant sur l'état d'avancement des travaux de ce dernier et sur l'application concrète du programme; information régulière sur la suite à donner à la proposition votée par le Parlement, visant à modifier les projets de directive et de règlement.

La Commission entend également confirmer les engagements pris par le Président Rey, et de cette tribune je tiens à exprimer de nouveau mon admiration pour l'oeuvre qu'il a accomplie avec les membres de l'ancienne Commission, pour la construction de l'Europe. Je confirme par conséquent l'engagement pris de soumettre au Conseil avant deux ans un nouveau projet concernant le renforcement des pouvoirs du Parlement en matière budgétaire et celui de soumettre au Conseil d'ici à 1974 un projet de révision du Traité portant sur les dispositions et les procédures relatives à l'activité législative communautaire.

Des rapports politiques particulièrement étroits entre les divers organes communautaires s'imposent en ce qui concerne l'activité future. En effet, comme il a été noté dans le communiqué de la conférence de La Haye, la Communauté est arrivée à un tournant de son histoire. Ce tournant comporte d'une part la perspective de l'élargissement de la Communauté, et d'autre part sa transformation en une véritable union économique et monétaire, et enfin, comme objectif nécessaire à cette construction continue, la complète réalisation de l'Europe politiquement unie.

Il est nécessaire de réaffirmer les finalités politiques qui sont le fondement de cette construction européenne : une Europe politiquement unie et forte qui précisément, en raison de son unité et de sa force, peut exercer pleinement le rôle qui lui incombe en ce qui concerne l'équilibre, la détente, et la paix sur la scène internationale, une Europe unie et ouverte, non repliée sur elle-même et donc capable de contribuer au rapprochement de tous les peuples et en premier lieu ceux du continent européen (comme l'a rappelé M. HARMEL, ministre belge des affaires étrangères, dans cette salle, le 30 juin), une Europe fidèle à ses liens d'amitié avec l'extérieur, une Europe qui sache assumer sa part de responsabilité envers les pays en voie de développement, qui, sur un pied d'égalité, assure sa contribution la plus grande à la liberté des échanges et à la croissance du marché mondial. C'est le but politique auquel se rattachent les problèmes de l'élargissement comme ceux du renforcement des Communautés.

En ce qui concerne l'élargissement, la première rencontre avec les pays candidats a déjà eu lieu il y a quelques jours, précisément dans cette salle. Les problèmes que nous devons résoudre dans les négociations sont certainement multiples et complexes. En ce qui concerne la Commission, celle-ci entend donner son entière contribution en vue d'une issue heureuse de ces négociations. Nous sommes bien conscients de la gravité et la mise en jeu : l'élargissement de la Communauté est souhaitable, non seulement pour réaliser de nouveaux objectifs économiques, mais aussi en vue d'un ordre plus équilibré dans le monde continental et donc en vue d'une garantie de paix plus grande.

L'élargissement de la Communauté aux autres pays européens doit être aussi une occasion pour renforcer les institutions communautaires et les perfectionner. Il faut donc, dans ce processus dynamique d'élargissement et de renforcement des Communautés, non seulement respecter, mais aussi exalter toutes les forces potentielles qui sont à la base de nos Traités qui, sur le plan des concepts, historiquement et politiquement, ont constitué, du point de vue de la conception de l'histoire et de la politique, une zone de libre échange.

Par ailleurs, le problème de l'élargissement ne doit pas nous faire négliger celui du renforcement interne des Communautés puisqu'il s'agit de construire une Europe forte, et donc, de prendre dans un cas et dans l'autre toutes les mesures nécessaires à ce renforcement en serrant de près la réalité, en maintenant un juste équilibre, en usant de la pondération, en choisissant judicieusement les moments et en mettant en oeuvre toute notre détermination. Il est d'ailleurs dans la logique du Marché commun de pousser dans cette direction qui, selon les expressions employées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à La Haye, exige que "l'on imprime un rythme plus rapide aux développements qu'exigeront dans l'avenir le renforcement de la Communauté, sa transformation et une union économique", et donc "d'élaborer un plan pour la création d'une union économique et monétaire à réaliser par étapes successives".

Dans le document présenté par la Commission, le 12 février 1969, élaboré par M. BARRE, Vice-Président, l'attention est attiré sur le fait qu'à notre époque on ne saurait envisager la réalisation complète et durable d'une union douanière en se bornant à éliminer les contingents, à abaisser les droits de douane intracommunautaires et à fixer un régime douanier commun extérieur. Il s'ensuit de toute évidence qu'il est nécessaire de continuer sur la voie de l'harmonisation des législations, et en particulier des mesures fiscales, de promouvoir une politique commune industrielle et technologique, d'aborder les problèmes sociaux de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de se préoccuper de la transformation structurelle de notre agriculture dans le cadre d'une coordination générale des politiques économiques et monétaires afin de parvenir à une transformation de la Communauté, précisément en une union économique et monétaire. Il est donc clair qu'une union économique et monétaire est nécessaire pour faire aboutir tous les projets qui résultent de l'instauration d'un marché unique.

Maintenant, personne ne peut nier le caractère purement politique d'une oeuvre d'une aussi vaste portée. Personne ne peut imaginer qu'un problème politique aussi important puisse être résolu en utilisant simplement des techniques plus ou moins sophistiquées et en mobilisant simplement des forces appartenant aux corps des administrations nationales et communautaires. Pour être atteint, un objectif politique exige une stratégie capable de susciter la mobilisation la plus large possible des Parlements nationaux, des forces d'opinion, des partis et des syndicats. Tout cela se reflète dans la Communauté et nécessite le plus grand effort possible sur le plan politique dans l'activité de ses organes, du Parlement Européen, du Conseil, de la Commission ainsi que du Comité économique et social. Personne ne peut nier la complexité particulièrement technique des problèmes auxquels nous devons être confrontés mais chacun de nous est conscient, qu'en définitive, nous avons dû par le passé et nous devons à l'avenir opérer des choix politiques. Par conséquent, il est insensé d'estimer qu'une "eurocratie" moins bien précisée soit la dépositaire d'un dessein aussi vaste. La réalisation d'un tel dessein se réalise en régime démocratique selon un processus de participation large et complexe, tant à l'échelon national qu'à l'échelon communautaire, avec les partenaires sociaux et les organes représentatifs dans une conjonction de volonté politique qui doit s'exprimer complètement dans la vie de nos institutions, inspirer l'action de chacune d'elles et finir par transformer ces mêmes institutions.

.../...

J'ajoute que l'objectif de l'union économique et monétaire signifie évidemment être pleinement conscient de devoir aborder tous les problèmes dont la solution donne la possibilité d'assurer à nos peuples pour l'avenir un rythme de développement intensifié, la stabilité et l'équilibre dans l'expansion. Mais cela signifie aussi ne pas perdre de vue le fait qu'à une richesse accrue correspondent tant au niveau national que communautaire, des responsabilités plus grandes pour qui refuse de prendre comme critères de développement la simple amélioration des conditions matérielles d'existence. Voici donc que les problèmes de l'environnement, des aires métropolitaines, des transports, du foyer, des conditions sanitaires, des écoles et de l'instruction permanente, de l'assistance aux personnes âgées, de l'organisation de la culture, des loisirs, deviennent des éléments constructifs d'un projet unique, susceptible de réaliser une Communauté progressant dans la paix et dans la liberté, apte à créer les conditions propres à exalter la dignité de chaque individu.

En ce qui concerne en particulier notre rôle dans cette ligne d'action, il est utile que je souligne que la Commission n'a pas seulement reçu pour mission de veiller à l'application des dispositions des Traités et de prendre des décisions, mais que sa tâche comporte également des initiatives en matière de législation et concernent d'une part le fonctionnement et d'autre part le développement du marché commun. Ce n'est donc pas un esprit de prestige mal venu, mais une interprétation correcte des Traités qui nous permet d'affirmer qu'il est confié à la Commission un rôle éminemment politique. D'ailleurs, ce n'est pas par hasard qu'a été accordé au Parlement européen et non aux Gouvernements nationaux le pouvoir de décider, par le biais du vote de censure, la dissolution de cette même Commission. J'ai jugé opportun de formuler ces observations pour mettre en évidence le fait que la nouvelle Commission est pleinement consciente de sa nature, de ses pouvoirs et de ses responsabilités et qu'elle est fermement décidée à respecter et à exercer ces derniers pour garantir le développement harmonieux de la Communauté et assurer entre ses institutions des rapports plus corrects et plus efficaces.

Monsieur le Président, Honorables Parlementaires, nous n'ignorons pas que la tâche qui nous attend est importante et lourde de responsabilités. Je souhaite seulement qu'à travers le travail consciencieux qu'accomplira la Commission que j'ai l'honneur de présider, celle-ci puisse exprimer une continuité idéale entre l'héritage du passé que nous ont laissé d'éminents hommes d'Etat et les espoirs pour l'avenir que nous voulons rendre meilleur, plus humain, plus juste et plus libre pour les jeunes générations de l'Europe et du monde.